

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Veillez trouver ci-inclus votre compte de taxes 2009 qui ne présente pas d'augmentation par rapport à 2008 concernant les taux de taxes. De façon à mieux interpréter le budget, nous vous joignons un tableau qui le résume.

Cette année encore, le compte de taxes pour l'Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel est inclus au nôtre. C'est la Ville d'Estérel qui se chargera de remettre les sommes d'argent pour l'agglomération à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Au niveau de la Ville d'Estérel

Vous constaterez que la Ville d'Estérel a su gérer son budget de façon à ne pas augmenter votre compte de taxes. Effectivement, vous ne noterez aucune augmentation pour ce qui concerne la Ville, mis à part du service de recyclage qui coûtera deux dollars (2 \$) de plus par domicile. Les résidents qui bénéficient du réseau d'aqueduc verront leur compte légèrement augmenté puisque des travaux seront effectués en 2009 pour améliorer le système d'approvisionnement en eau potable afin de se conformer aux nouvelles normes provinciales. Les résidents qui, sur leur compte, paie un règlement d'emprunt spécifique peuvent constater une légère hausse.

Au niveau de l'Agglomération

En ce qui concerne le budget de l'agglomération, la quote-part de Ville d'Estérel a augmenté de 14,15 %, ce que les membres du Conseil d'Estérel jugent inacceptable. En fait, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, qui agit en tant que municipalité centrale, est responsable de l'établissement du budget de l'agglomération. Selon eux, cette augmentation est imputable au fait que le Service de Protection des Incendies devait se conformer à certaines normes gouvernementales telles que la conformité au schéma de couverture de risques.

Partout ailleurs en province, les différentes agglomérations ont vu leur budget augmenter d'une moyenne de 2 à 3 %, certaines agglomérations ont même diminué leur dépenses afin d'éviter d'avoir à augmenter le compte de taxes de leurs citoyens, dans un contexte économique instable, cela est tout à fait compréhensible. Comment cela se fait-il que les citoyens d'Estérel et de Sainte-Marguerite devraient payer plus cher?

Malgré la demande du Conseil, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson n'a fait preuve d'aucun effort pour minimiser l'impact financier sur votre compte de taxes et c'est pourquoi nous avons contesté officiellement, par résolution, le budget 2009 de l'agglomération auprès de la Commission municipale du Québec.

À l'heure actuelle, le dossier n'a toujours pas été réglé auprès de la Commission municipale du Québec. Si la Ville d'Estérel réussit à faire valoir son point, le compte de taxes que vous avez en main sera le seul que vous aurez à payer. Si, toutefois, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson avait gain de cause, un montant de 51 280 \$ supplémentaire devra être réparti entre les contribuables de la Ville d'Estérel et représentera une taxe supplémentaire qui se chiffre approximativement à 0,03 \$ par 100 \$ d'évaluation qui vous sera facturé sur un compte de taxes distinct et qui vous sera transmis au courant de l'année 2009. Pour une propriété évaluée à 500 000 \$, cela représenterait un montant de 150,00 \$.

Au niveau des services de Ville d'Estérel

- Le service de Protection des citoyens s'améliore d'année en année, des patrouilleurs sont présents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour assurer votre quiétude et votre sécurité. Le système de réponse aux alarmes satisfait à ce jour près d'une centaine de citoyens. Les patrouilleurs sont aptes à administrer les premiers soins en cas d'urgence et le Service est maintenant équipé d'un défibrillateur portable et d'un dispositif d'administration d'oxygène.
- Le site Web de la Ville d'Estérel sera disponible au printemps, il vous sera alors possible d'être informé des décisions du Conseil et des procès-verbaux des assemblées en tout temps et en tout lieu. Un communiqué vous sera envoyé lorsque la mise en place du site sera complète. L'adresse sera le www.villedesterel.com
- La Ville proposera et débutera un programme de réfection des rues.
- L'année 2009 sera évidemment une année exceptionnelle à Ville d'Estérel. Elle constitue la 50e année d'existence de votre Ville. Un Comité organisateur travaille à préparer de nombreuses activités pour cet événement. Veuillez réserver dès maintenant le 4 juillet pour une fête carnavalesque et le 1^{er} août pour une soirée inoubliable.
- Nous avons reçu une note de 4 fleurons sur 5 pour notre effort d'embellissement de la Ville avec les Fleurons du Québec. Notre objectif est d'obtenir 5 Fleurons lors de la prochaine classification et nous sommes convaincus que tous ensemble, l'objectif est plus que réalisable.

Nous désirons remercier les membres des différents Comités et chacun d'entre vous pour l'intérêt porté à la Ville d'Estérel et pour votre contribution à faire de notre Ville un endroit où il fait bon vivre et s'amuser.

En terminant, nous désirons aussi vous assurer que notre priorité est de donner les meilleurs services possibles à tous nos citoyens, tout en s'assurant du juste reflet de votre compte de taxes en comparaison aux services obtenus.

En vous remerciant de votre appui continu,

Sincèrement,



André G. Nadeau, Maire